Communauté de Communes Auxonne Pontailler Val de Sâone

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

La Présidente,

Vu le code général de la fonction publique articles L. 263-3, L. 264-2, L. 522-4, L. 522-24, 132-10, L. 522-23, L.522-26, L. 522-28 et 522-29 (anciennement lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80) ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu les ratios d'avancement fixés par délibération en date du 07 décembre 2017,
Vu les Lignes Directrices de Gestion ayant reçues un avis favorable du Comité social territorial le 07 juillet 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1e classe est fixé comme suit pour l'année 2027 :

NOM DE L'AGENT (1)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	N° D'ORDRE
ARNAUD Julie	F	Adjoint d'animation principal de 2e classe	Adjoint d'animation principal de 1e classe	
PELLETERET Laëtitia	F	Adjoint d'animation principal de 2e classe	Adjoint d'animation principal de 1e classe	

A compléter (Art. L.132-10 du CGFP)	Agent(es) promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent(es) inscrit(es) sur le tableau
Nombre de femmes	3	2
% de femmes	100%	66%
Nombre d'hommes	0	0
% d'hommes	0%	0%
TOTAL	3	2

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2e classe est fixé comme suit pour l'année 2027 :

NOM DE L'AGENT (1)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	N° D'ORDRE
BONAZZA Karine	F	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2e classe	
VOITURET Damien	H	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2e classe	

A compléter (Art. L.132-10 du CGFP)	Agent(es) promouvables (ensemble des agents	Agent(es) inscrit(es) sur le tableau

	remplissant les conditions)	
Nombre de femmes	1	1
% de femmes	100%	100%
Nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	100%	100%
TOTAL	2	2

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle est fixé comme suit pour l'année 2027 :

NOM DE L'AGENT (1)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	N° D'ORDRE
BAURAND Sophie	F	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	

A compléter (Art. L.132-10 du CGFP)	Agent(es) promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent(es) inscrit(es) sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
% de femmes	100%	100%
Nombre d'hommes	0	0
% d'hommes	0%	0%
TOTAL	1	1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2e classe est fixé comme suit pour l'année 2027 :

NOM DE L'AGENT (1)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	N° D'ORDRE
BOUDOT Sylvain	H	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2e classe	

A compléter (Art. L.132-10 du CGFP)	Agent(es) promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent(es) inscrit(es) sur le tableau
Nombre de femmes	0	0
% de femmes	0%	0%
Nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	100%	100%
TOTAL	1	1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1e classe est fixé comme suit pour l'année 2027 :

NOM DE L'AGENT (1)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	N° D'ORDRE
SEIBERT Carine	F	Adjoint technique principal de 2e classe	Adjoint technique principal de 1e classe	

A compléter (Art. L.132-10 du CGFP)	Agent(es) promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent(es) inscrit(es) sur le tableau
Nombre de femmes	2	1
% de femmes	100%	50%
Nombre d'hommes	0	0
% d'hommes	0%	0%
TOTAL	2	1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2027 :

NOM DE L'AGENT (1)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	N° D'ORDRE
PACCAUD Mélanie	F	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	

A compléter (Art. L.132-10 du CGFP)	Agent(es) promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent(es) inscrit(es) sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
% de femmes	100%	100%
Nombre d'hommes	0	0
% d'hommes	0%	0%
TOTAL	1	1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché hors classe est fixé comme suit pour l'année 2027 :

NOM DE L'AGENT (1)	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	N° D'ORDRE
DAVID Stéphane	H	Attaché principal	Attaché hors classe	

A compléter (Art. L.132-10 du CGFP)	Agent(es) promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent(es) inscrit(es) sur le tableau
Nombre de femmes	0	0
% de femmes	0%	0%
Nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	100%	100%

TOTAL	1	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis :
- au comptable de la collectivité
- à la Présidente du Centre de Gestion de la Côte d'Or qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 du code général de la fonction publique (anciennement l'article 80 de la loi n° 84-53).

ARTICLE 3 : L'autorité territoriale,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Auxonne
le 13 octobre 2026
Signature autorité territoriale + cachet

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE PONTAILLER VAL DE SAÔNE

Par délégation,
Le Vice Président,

(1) Si plusieurs agents proposés, les classer dans l'ordre de nomination au grade d'avancement